

FICHE N° 1	ACTEURS INSTITUTIONNELS
	MODELE
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte et présentation générale 2. Contexte local 3. Financement 4. Formation 5. Organigramme et personnes référentes
1. Contexte et présentation générale	
<p><u>Statut et organisation :</u></p> <p><u>Contexte :</u></p> <p><u>Missions et types d'intervention :</u></p>	
2. Contexte local	
<p><u>04 :Alpes de Haute Provence</u></p> <p><u>05 : Hautes Alpes</u></p> <p><u>06 : Alpes Maritimes</u></p> <p><u>13 : Bouches du Rhône</u></p> <p><u>83: Var</u></p> <p><u>84 : Vaucluse</u></p>	

3. Financement	
4. Formation	
5. Organigramme	Personnes référentes

FICHE N° 10	ACTEURS ASSOCIATIFS
	MODELE
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte et présentation générale 2. Fonctionnement de l'aide alimentaire 3. Formation et qualité nutritionnelle des produits 4. Financement 5. Organigramme et personnes référentes
1. Contexte et présentation générale	
<u>Statut et organisation :</u>	
<u>Contexte :</u>	

Missions :

2. Fonctionnement de l'aide alimentaire

Provenance des denrées

Mode de distribution

Bénéficiaires

Spécificités locales

3. Formation et qualité nutritionnelle des produits

4. Financements

4. Organigramme	Personnes référentes

FICHE N° 1	ACTEURS INSTITUTIONNELS
	EUROPEENS
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte et présentation générale 2. Des solutions intégrées pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion 3. Financement 4. Organigramme et personnes référentes
1. Contexte et présentation générale	
<p>L'Europe veut exclure l'exclusion</p> <p>L'Europe n'est pas épargnée par la pauvreté et l'exclusion Malgré un regain de la croissance dans la plupart des États membres, les chiffres sont alarmants. La pauvreté menace 16 % de la population : 1 Européen sur 5 habite un logement insalubre, 1 sur 10 vit dans un ménage où personne n'a d'emploi, et la proportion d'enfants en décrochage scolaire dépasse les 15 %.</p> <p>La Commission propose une stratégie d'insertion active fondée sur les trois éléments suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> * une aide au revenu appropriée, * l'accès à des marchés du travail facilitant l'insertion * et des services sociaux de qualité. <p>Cette stratégie d'insertion active s'inscrit dans le prolongement d'une consultation lancée au printemps 2006. Jusqu'au 28 février 2008, elle donne la possibilité aux partenaires sociaux et autres parties intéressées, de transmettre leurs observations sur la manière d'encourager l'insertion active des personnes marginalisées.</p>	

Une étude en cours évalue également l'incidence d'une éventuelle action communautaire visant à définir des critères de base communs et des principes directeurs à l'échelle de l'Union européenne. Ceci concerne des régimes d'aide au revenu minimal et l'intégration des personnes exclues du marché du travail.

2. Des solutions intégrées pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale

Le Programme Européen d'Aide alimentaire aux plus Démunis (PEAD) mis en place en 1987 sur l'initiative de Jacques Delors permet l'écoulement des surplus des productions agricoles européens.

Ils sont redistribués aux associations humanitaires.

Le PEAD est une source d'approvisionnement majeur pour les associations caritatives françaises qui en bénéficient. En 2006, quinze pays de l'Union ont participé à ce programme. La France bénéficie à hauteur de 18,52 % de cette enveloppe globale.

Chaque Etat agrée des associations caritatives. Pour la France, en 2008, seules quatre associations reçoivent une dotation pour un montant de 50 millions d'euros.

La répartition est la suivante :

Fédérations françaises des banques alimentaires	42%
Secours populaires français	30%
Restaurant du cœur	27%
Croix Rouge française	1%

3. Financement

Le Fonds social européen est l'un des principaux instruments financiers permettant de soutenir cette stratégie d'insertion active. La contribution de l'Union européenne dans ce domaine est multiple.

Le Fonds social européen continuera de promouvoir la formation et l'intégration professionnelle des personnes défavorisées par la méthode ouverte de coordination pour la protection sociale et l'inclusion sociale.

L'Union européenne a la possibilité de renforcer les efforts des États membres en leur apportant des conseils et un cadre d'analyse commun qui permet la comparaison et l'évaluation des résultats et des instruments politiques.

4. Organigramme fonctionnel

Personnes référentes

Commission Européenne

Les Associations

Mme Mariane STOROGENKO
01 40 56 80 34

Les Ministères	Désignées	Mme Marie-Claire JOUVE 01 49 55 46 94 Affaires Européennes Ministère de l'Agriculture
-----------------------	------------------	--

FICHE N° 2	ACTEURS INSTITUTIONNELS	
	LES MINISTERES	
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte et présentation générale 2. Le fonctionnement national 3. Financement 4. Organigramme et personnes référentes 	
1. Contexte et présentation générale		
<p>L'action du gouvernement est essentielle pour fixer les priorités des soutiens publics.</p> <p>Au moment où la PAC est attaquée, où sa légitimité est parfois mal comprise, le maintien et l'adaptation du programme européen d'aide aux démunis constitue un enjeu essentiel.</p> <p>L'évaluation des montants des concours publics à l'agriculture est effectuée chaque année.</p> <p>C'est un inventaire complet des dépenses, directes ou indirectes, de l'Etat et de l'Union européenne en faveur du secteur agricole. Les dépenses sont présentées selon une nomenclature de domaines et ensembles permettant l'analyse de ces soutiens selon leurs finalités, avec une description des dispositifs d'aides.</p> <p>Cette évaluation vise à apporter un complément d'information au gouvernement et aux parlementaires en vue du débat budgétaire</p> <p>Chaque année, la Direction Générale de l'Alimentation du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche met en oeuvre un ensemble de plans de surveillance et de plans de contrôle de la contamination des denrées alimentaires d'origine végétale et/ou d'origine animale.</p> <p>Elles ont dans ce cas pour objectif de contrôler la conformité sanitaire des denrées susceptibles d'être commercialisées vers les pays de l'Union.</p>		

2. Le fonctionnement national

Les 4 associations "agrées" dans le cadre du PEAD déterminent individuellement une liste des produits dont elles aimeraient bénéficier, qui est transmise au Ministère de l'agriculture.

Le choix des produits est arrêté en partenariat avec le Ministère des affaires sociales.

Le Ministère de l'agriculture, via l'office de l'élevage, l'office interprofessionnel des grandes cultures, procède au lancement d'appels d'offres. Deux campagnes d'appels d'offres sont lancées par an.

Le cahier des charges, restrictif, impose le dépôt pour les entreprises candidates d'une caution d'un montant conséquent.

Les produits transformés, distribués aux organisations caritatives, résultent d'une opération de troc à partir des matières premières issues des produits d'intervention.

Au titre de l'année 2007, 29 produits d'épicerie et 15 produits laitiers étaient proposés aux associations.

Au titre de l'année 2008, un positionnement différent a été acté puisque seuls 12 produits d'épicerie et 7 produits laitiers seront distribués aux associations.

Confronté au surenchérissement des matières premières et afin de ne pas réduire l'offre du programme européen d'aide alimentaire, l'Etat français a alloué un budget complémentaire pour offrir un niveau d'aide comparable.

3. Financement

Au titre de l'année 2008, la dotation du PEAD est fixée à 50 millions d'euros.

Cette dotation est mise à disposition dans un cadre réglementaire strict en matière de comptabilité et traçabilité, cadre régulièrement contrôlé, dont le gouvernement français est le garant.

Toute entorse de mise en œuvre par les associations fait l'objet de sanctions à l'encontre des pouvoirs publics.

4. Organigramme fonctionnel

Personnes référentes

Les ministères

**Les
Association
s
conventionn
ées**

DRASS

Mme Marianne Storogenko
01 40 56 80 34

FICHE N° 3	ACTEURS INSTITUTIONNELS
CONSEIL REGIONAL	
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte et présentation générale 2. Départements PACA 3. Financement 4. Formation 5. Organigramme et personnes référentes
1. Contexte et présentation générale	
<p><u>Statut et organisation :</u> Le Conseil régional de la région PACA s'est engagé dans le domaine de l'aide alimentaire . Il s'agit d'une volonté politique de l'exécutif.</p> <p><u>Contexte :</u> Le niveau régional n'a aucune compétence en matière d'aide sociale. Celle-ci dépend du niveau départemental (conseils généraux) et local (centres communaux d'action sociale -CCAS- reliés aux mairies). Cependant, le CR de PACA a inscrit la solidarité et la justice sociale dans ses axes d'intervention. Il intervient depuis plusieurs années dans le domaine de l'aide alimentaire, l'enveloppe allouée aux associations est en hausse. Il s'agit d'un des postes majeur de la Direction de l'Emploi et de la Solidarité (Bruno Acar)</p> <p><u>Missions et types d'intervention :</u> La Région, qui a décidé de s'engager dans sa lutte contre l'exclusion sociale, soutient un ensemble d'actions ponctuelles ou perennes menées par les associations caritatives. Elle a conclu une convention d'objectifs (2006-2008) avec les 5 banques alimentaires de la région, auxquelles elle apporte aide financière et logistique. Elle subventionne les Restos du cœur, notamment dans les Bouches-du-Rhône, ainsi que de nombreuses autres associations.</p>	

2. Départements PACA	
04 : Alpes de Haute Provence 05 : Hautes Alpes 06 : Alpes Maritimes 13 : Bouches du Rhône 83: Var 84 : Vaucluse	
3. Financement	
Le CR joue un rôle de financeur et ne participe pas à la distribution directe de l'aide alimentaire	
4. Formation	
Pas de formation directe sur le sujet.	
5. Organigramme fonctionnel	Personnes référentes
<div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #ffff00; margin-bottom: 10px;">Conseil Régional</div> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #ffff00; margin-bottom: 10px;">DRASS</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #ffe4c4; margin-bottom: 10px;">Conseils généraux</div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; align-items: center;"> <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; background-color: #ffff00;">Mairies</div> </div>	Mme DEMAUVE Responsable "Solidarité Santé et Prévention" Mme ASSEDO (Contactée) 04 91 57 55 18

FICHE N° 4	ACTEURS INSTITUTIONNELS
	CONSEIL GENERAL
SOMMAIRE	1. Contexte et présentation générale 2. Contexte local 3. Financement 4. Formation 5. Organigramme et personnes référentes
1. Contexte et présentation générale	

Statut et organisation :

Le Conseil général, acteur décentralisé à l'échelon départemental est compétent pour l'action sociale, laquelle comprend l'aide alimentaire.

Missions et types d'intervention :

Il agit soit directement, soit en soutenant financièrement des associations.

Les demandeurs, selon leur situation, sont répartis entre le niveau départemental et local (CCAS et missions locales).

Les CG traitent ainsi directement les demandes émanant des familles et des mères seules avec enfants

Le CG peut aussi subventionner des associations en charge de l'aide alimentaire (souvent par le biais de la direction en charge de la vie associative).

2. Contexte local

04 : Alpes de Haute Provence

05 : Hautes Alpes

Le CG accorde aux familles et par semaine des bons alimentaires, ce après validation du dossier de demande (resp : Mme Riffault)

Coopération soutenue avec l'épicerie sociale de Gap, laquelle coordonne l'aide vers les autres associations (Secours catholique, Secours populaire, restos du cœur, centre d'urgence).

Le CG est absent du comité consultatif d'appel à projets de la DDASS.

06 : Alpes Maritimes

13 : Bouches du Rhône

Liens réguliers entre le CG et les autres acteurs du 06 et de la région.

Les services concernés par l'aide alimentaire sont :

* La Direction Générale de la Solidarité (M Filatriau)

* La Direction de la vie locale, associative, de la politique de la ville et du logement (gestion des subventions aux associations notamment)

Les formes d'aide alimentaire :

& Des colis alimentaires (mères seules avec enfant, en rupture de ressources; couples...)

& Des tickets utilisables au restaurant associatif MAAVAR situé au centre de Marseille.

Convention entre le restaurant, qui bénéficie d'une subvention de la DDASS, et le CG.

& Des bons de lait valables en pharmacies (mères en rupture de ressources)

83: Var

En matière de solidarité, les priorités du CG du Var sont les seniors, le handicap, l'enfance, la santé, l'insertion. L'aide alimentaire n'est pas une action clairement identifiée.

84 : Vaucluse

Le Vaucluse n'affiche pas une démarche d'aide alimentaire. Les axes qu'il développe en faveur des personnes en difficultés sont l'aide au transport, le droit au RMI, l'insertion, le retour à l'emploi.

3. Financement

Le CG choisit de financer actions et/ou associations selon ses priorités et dans le cadre de sa politique sociale.

4. Formation

Le CG n'intervient pas directement dans la formation.

5. Organigramme fonctionnel

Personnes référentes

Conseil Régional

Conseils généraux

DDASS

Mairies

CG 13 : Mme BERANGER
Conseillère technique
CG 05 : Mme RIFFAULT
04-92-40-38-00

FICHE N° 5	ACTEURS INSTITUTIONNELS
	DRASS : DIRECTION REGIONALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none">1. Contexte et présentation générale2. Contexte local3. Financement4. Formation5. Organigramme et personnes référentes

1. Contexte et présentation générale

Statut et organisation :

Service déconcentré, sous l'autorité du préfet de région ou du Directeur de l'agence régionale d'hospitalisation (DARH)

Responsable du BOP. La DRASS délègue moyens financiers et personnels.

Contexte :

Placé auprès du préfet de région, le pôle « santé publique et cohésion sociale » est animé et coordonné par le directeur de la DRASS

Missions et types d'intervention :

- assurer la mise en oeuvre des politiques nationales
- définir et animer les actions régionales et interdépartementales

5 domaines d'intervention :

Santé publique (1):

* LA DRASS, élabore, avec DDASS et partenaires locaux, le PRSP.

Mise en œuvre confiée au GRSP après avis de la conférence régionale de santé (CRS).

Cohésion sociale (2) :

* La DRASS anime et coordonne les dispositifs de prise en charge des populations fragiles notamment dans le cadre du plan de cohésion sociale, du programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) et du programme interdépartemental d'accompagnement des handicaps et de la perte d'autonomie (PIAHPA).

* Elle assure le secrétariat du CROSMS (Comité régional de l'organisation sociale et médico-sociale)

Protection sociale (3) :

* Contrôle des organismes de sécurité sociale et mutuelles, évaluation de la mise en œuvre des conventions nationales d'objectifs et de gestion.

Professions sanitaires et sociales (4) :

* Pilotage des formations sanitaires et sociales.

L'animation régionale et interdépartementale (5) :

* La DRASS anime le CTRI (comité technique régional et interdépartemental) présidé aujourd'hui par

le Préfet pour asseoir la dimension interministérielle. Composé des directeurs départementaux des ASS de la région, le CTRI propose des mesures de planification, de programmation et de répartition des ressources. Il s'appuie sur les travaux menés par les réseaux professionnels et thématiques DDASS/DRASS en lien avec les partenaires intervenant dans le domaine sanitaire et social

* La DRASS participe à l'évaluation des politiques publiques. Le MRIICE (Mission régionale et interdépartementale d'inspection, de contrôle et d'évaluation) gère le programme annuel d'inspection et de contrôle.

* La DRASS joue un rôle d'animation en matière de systèmes d'informations.

2. Contexte local

Découpage en 9 territoires de santé subdivisés en 25 territoires de proximité. Ce découpage, interne à la DRASS, est différent du territoire administratif et dépend du flux de population.

Le CTRI (Comité des directeurs régionaux et départementaux pour la politique sanitaire) est coordonné par la DRASS et les DDASS. Il se réunit le mercredi tous les 15 jours, 1 fois sur 2 à Marseille, ou bien ailleurs dans la région.

3. Financement

En matière d'aide alimentaire, il n'y a pas de ligne budgétaire spécifique, les crédits sont ponctionnés sur le BOP 177 " Politique en faveur de l'inclusion sociale" et décliné de façon spécifique selon les politiques départementales.

4. Formation

La DRASS, qui n'agit pas directement sur le terrain, occupe une place de coordinatrice de projets et de soutien aux politiques des différentes DDASS.

5. Organigramme fonctionnel

5. Organigramme fonctionnel		Personnes référentes
		Mme Cécile LUCAS
CRES	DRASS	Médecin inspecteur
	CONSEIL REGIONAL	04 91 29 99 08
	DDASS	Mme Lucie BACCHIONI
		Inspecteur
		04 91 29 99 84

ACTEURS INSTITUTIONNELS	
DDASS : DIRECTION DEPARTEMENTALE DES AFFAIRES SANITAIRES ET SOCIALES	
FICHE N° 6	
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte et présentation générale 2. Contexte local 3. Financement 4. Formation 5. Organigramme et personnes référentes
1. Contexte et présentation générale	
<p><u>Statut et organisation :</u> Sous tutelle de la DRASS, chaque DDASS est divisée en pôles, dont 2 principaux intègrent l'aide alimentaire.</p> <p><u>Contexte :</u> Dans un contexte de décentralisation croissante, les DDASS doivent se positionner par rapport aux conseils généraux, lesquels sont acteurs dans le domaine social au sein du département</p> <p><u>Missions et types d'intervention :</u> Les DDASS ont un rôle de coordination et de financement vis-à-vis des structures du département. Elles agissent directement ou délèguent les moyens d'action selon les cas. Elles sont tenues de garantir localement la mise en oeuvre des orientations interministérielles et ainsi : * animer les réseaux pour faire circuler l'information en ccordination avec le pilote * examiner les demandes de financement des associations * s'assurer que les porteurs de projets qu'elles financent adhèrent à la charte et en respectent les principes * évaluer les actions avec les partenaires</p>	
2. Contexte local	
<p><u>04 : Alpes de Haute Provence</u> L'action nutrition a été confiée au CODES de Haute Provence</p> <p><u>05 : Hautes Alpes</u> La DDASS subventionne 6 associations investies dans l'aide alimentaire : la banque alimentaire d'Oraison, l'épicerie sociale CCAS de Gap ; « Midi chaud » à Briançon qui fait restaurant et épicerie sociale, "L'étape" accueil d'urgence (restaurant et colis alimentaire à Gap) ; les Restos du cœur ; Le Secours populaire d'Embrun et Gap. 2006 : 25 000 euros octroyés. 2007 : aides de l'ordre de 16 600 euros hors structures d'accueil de jour.</p>	

06 : Alpes Maritimes

La DDASS n'alloue pas de grosse subvention mais privilégie le « maillage » en subventionnant une multitude d'associations.

Ce maillage favorise la proximité.

Le fait de financer permet une certaine coordination, et un lien permanent. C'est aussi un moyen de récolter de l'info à travers les rapports que les associations subventionnées doivent remettre à la DDASS.

13 : Bouches du Rhône

En quelques années, baisse de moyens et de personnels

Rôle aide alimentaire :

Allocation de subventions et soutien aux associations selon les priorités et les projets jugés pertinents (dossier "CAUSA" à compléter pour obtenir une subvention)

Exemple de projet : l'accueil de jour, et de nuit durant l'hiver.

Rôle d'impulsion de soutien, de diffusion d'informations

83: Var

La DDASS a doté la Banque Alimentaire, particulièrement active, d'une subvention de 7000 euros.

La mission de formation a été confiée là-aussi au CODES.

D'autres initiatives relatives à l'aide alimentaire sont financées par le Conseil Général.

84 : Vaucluse

La DDASS a choisi de subventionner la Banque alimentaire (15 000 euros pris sur le BOP 177, « prévention des exclusions », ligne choisie « aide alimentaire ») qui redistribue ensuite auprès des centres d'hébergement, épiceries sociales...

Le collectif de boutiques sociales « Imagine 84 » n'est pas subventionné, sauf exception, tout comme les Restos du cœur dotés d'un fonctionnement à part.

La Banque Alimentaire (équipée notamment d'une « cuisinette mobile) et le CODES mènent sur le département une politique de formation destinée aux bénévoles.

A ce jour le désir de coopération avec le Conseil général n'est pas encore mis en place :

il s'agirait d'homogénéiser l'aide, de l'équilibrer.

3. Financement

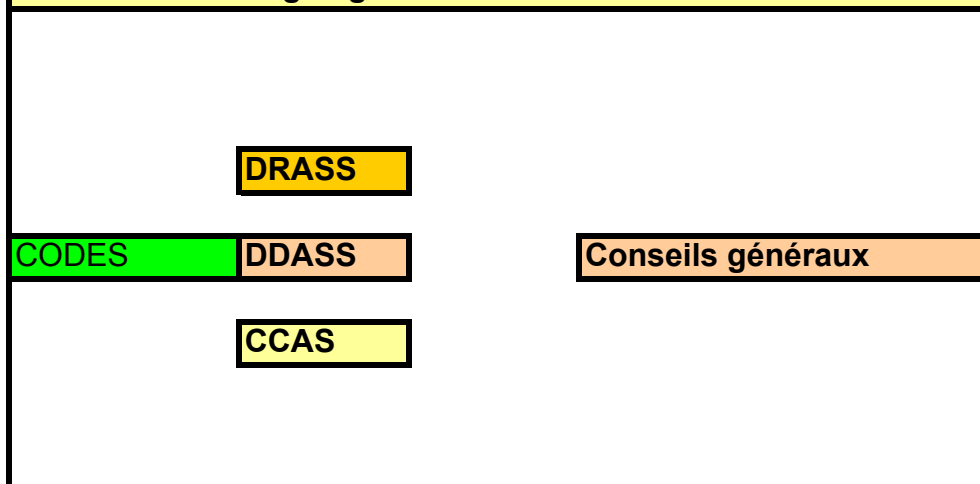
Pas de crédit propre à l'aide alimentaire. Chaque DDASS, au sein du BOP 117 "Politique en faveur de l'inclusion sociale" décide de sa politique en la matière : montant alloué, nombre de

destinataires. Ces derniers sont tenus de transmettre en retour un rapport d'activité.

4. Formation

La DDASS délègue généralement au CODES ses actions de formation.

5. Organigramme fonctionnel



Personnes référentes

04 Mme Isabelle Renvoisé
04 92 30 88 14
05 Mme Robert
04 92 52 54 62
06 Mme Berthier
04 93 72 27 20
13 M. Michel Moulin
04 91 00 59 46
83 Mme Anne Decoppet
04 94 09 84 00
84 Mme Dominique GAUTHIER
04 90 27 70 00

FICHE N° 7	ACTEURS INSTITUTIONNELS
	CCAS : CENTRES COMMUNAUX D'ACTIONS SOCIALES
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte et présentation générale 2. Contexte local 3. Financement 4. Formation 5. Organigramme et personnes référentes
1. Contexte et présentation générale	
<p>Statut et organisation : Les CCAS, incontournables à l'échelon communal, sont héritiers des bureaux de bienfaisance. Il existe aussi des CIAS (Centres intercommunaux) qui ont vocation à se développer. Etablissement public administratif communal, géré par un Conseil d'administration, présidé par le maire,</p>	

le CCAS inclu conseillers municipaux et intervenants du domaine social.

Contexte :

Les CCAS forment, par leur nombre, un maillage sur le territoire régional.

Aujourd'hui les CCAS semblent confrontés en priorité aux problèmes de logement, l'aide alimentaire intervenant de façon transversale.

Missions et types d'intervention :

La mission d'orientation

Le CCAS oriente les personnes en difficulté vers des associations pour une aide alimentaire par le biais d'un "avis d'orientation". Les CCAS traitent directement les demandes des retraités et des personnes de plus de 25 ans.

L'attribution de chèques repas

Certains CCAS délivrent des "bons ou chèques repas" de petite somme à utiliser dans des commerces (Chèques d'accompagnement personnalisé), soit exceptionnellement en urgence, soit après décision du conseil d'administration

La distribution directe

Parfois le CCAS assume directement la logistique par le biais de colis ou restaurant municipal, ou restauration à domicile : les denrées proviennent alors soit de la Banque alimentaire, soit d'un prestataire extérieur type SODEXO par exemple.

La participation à la commission locale d'insertion permet une meilleure coordination de l'aide.

2. Contexte local

04 : Alpes de Haute Provence

L'exemple de Manosque (20 000 habitants)

La structure abrite le CCAS, les Restos du cœur et l'association "Les ormeaux"

Le CCAS délivre des chèques de 48 € (édités par ACCOR) valables exclusivement dans le réseau commercial de la ville.

Le travail de concertation entre les différentes associations doit se poursuivre.

05 : Hautes Alpes

06 : Alpes Maritimes

L'exemple d'Antibes :

Le CCAS gère un restaurant social, qui fonctionne au sein du dispositif d'urgences, en complément du CHRS du Fort Vauban (accueil du soir seulement). Le public visé est essentiellement celui des SDF.

Le restaurant fonctionne 10 mois sur l'année et sert 25 repas par jour, avec inscription préalable et participation de 0.40 euros.

La restauration est assurée par une société privée. Repas élaboré par une diététicienne.

Accord récent avec la Banque alimentaire qui propose des denrées excédentaires
 Le restaurant est géré et financé par la mairie d'Antibes. Il cherche à diversifier ses financeurs.
 Le CCAS distribue des chèques d'une valeur de 15 ou 20 euros. L'intérêt est la rapidité de l'attribution en situation d'urgence.
 Distribution exceptionnelle de colis (retraités démunis en période de fête, préparés par le prestataire)
 Livraison de plateaux repas dans le cadre du maintien des personnes âgées à domicile.

13 : Bouches du Rhône

Le CCAS du 13 : près de 400 agents répartis sur 29 sites.
 Attribution de "chèques d'accompagnement personnalisé" (5 bons de 5 €) pour achat dans les commerces. La demande se fait une fois par an, avec justificatifs.

83: Var

84 : Vaucluse

3. Financement

Le budget d'un CCAS est majoritairement financé par la mairie. Leur politique dépend donc entièrement des choix de la municipalité

4. Formation

Les CCAS mènent des actions ponctuelles de formation en nutrition.

04 : Sensibilisé à la nutrition, le CCAS de Manosque, en lien avec le CODES, prépare l'édition et la traduction en arabe d'un fascicule nutritionnel.

5. Organigramme fonctionnel

CODES

DDASS

CCAS

BENEFICIAIRES

Personnes référentes

CCAS de Manosque

04 92 74 47 40

CCAS d'Antibes

Mme RAMBELOSON

04 92 91 10 00

FICHE N° 6	LES BANQUES ALIMENTAIRES
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte et présentation générale 2. Fonctionnement de l'aide alimentaire 3. Formation et qualité nutritionnelle des produits 4. Financement 5. Organigramme et personnes référentes
1. Contexte et présentation générale	
<p><u>Statut et organisation :</u> La Fédération Française des Banques Alimentaires, née en 1986, a rejoint la Fédération européenne des Banques Alimentaires. Depuis le 10 août 2007, elle a le statut d'établissement d'utilité publique ce qui lui permet :</p> <ul style="list-style-type: none"> * d'avoir une plus grande légitimité * de percevoir des donations et legs * de bénéficier de réductions d'impôts <p>En chiffres :</p> <ul style="list-style-type: none"> 79 banques alimentaires 71700 tonnes de denrées distribuées 201 millions d'euros 4990 associations et organismes sociaux adhérents 760000 bénéficiaires 143 millions de repas <p><u>Missions :</u> "Aider l'homme à se restaurer"</p> <ul style="list-style-type: none"> * Collecter gratuitement des denrées, les gérer, les distribuer et les partager entre les différentes associations et partenaires sociaux conventionnés. * Centraliser et trier les denrées * Les conserver et les stocker * Contrôler la qualité et le conditionnement de ces denrées <p>Dans le cadre de son activité, la BA a aussi un rôle d'observation sociale sur son secteur d'intervention.</p>	
2. Fonctionnement de l'aide alimentaire	
<p><u>Provenance des denrées</u> La Banque alimentaire est agréée par l'Etat pour recevoir les stocks relatifs au Programme Européen d'aide aux plus démunis.</p>	

Elle reçoit aussi gratuitement des denrées des professionnels, des particuliers et des pouvoirs publics.

- Union européenne/ Etat: 47% (excédents de produits bruts: beurre, lait, fromage, pâtes, couscous, conserves de légumes, biscuits, viandes, fruits...)
- Industriels: 8% (épicerie sèche, liquide sans alcool, produits d'hygiène...)
- Grandes surfaces: 29% (fruits et légumes, produits laitiers, viennoiseries...)
- Particuliers et divers: 16%

Mode de distribution

Elle gère les stocks (Plan Européen d'Aide aux Démonis) et redistribue aux antennes départementales.

La Banque alimentaire répartit les produits entre les associations qui s'engagent préalablement par l'intermédiaire d'une convention et qui achètent les produits (entre 10 et 15 cts le kg).

Bénéficiaires

Il s'agit de structures adhérentes (associations, CCAS,...) répertoriées par les BA.

Les banques alimentaires s'adaptent aux évolutions et au changement de profil des bénéficiaires (produits halal).

Spécificités locales

- L'organisation territoriale Région Méditerranée

En région PACA, il y a 5 Banques alimentaires (une seule pour le 04 et le 05)

L'ORT (Organisation territoriale et régionale) assure la coordination (présidence : BA du Vaucluse)

Les Banques Alimentaires du Sud Est de la France se coordonnent pour mieux prospecter, s'échanger les produits qu'elles trouvent chacune sur leur département. Le but est de gagner en quantité et en qualité.

Ainsi la Banque Alimentaire du 06 redistribue des paquets de café (fabriqués spécialement pour l'aide alimentaire par une usine locale), la BA du Vaucluse reçoit et redonne davantage de légumes. La BA du 13 redistribue immédiatement aux départements limitrophes tous ses surplus.

3. Formation et qualité nutritionnelle des produits

Ces associations s'engagent à respecter certaines règles nutritionnelles et surtout sanitaires, (un Responsable Hygiène Sécurité Alimentaire veille au respect des normes sanitaires), et doivent informer la BA du nombre de bénéficiaires.

Les BA mènent diverses actions en matière de nutrition :

* formation de bénévoles en lien avec le Codes

* Conseils de recettes et mini-formations à l'aide de « cuisinettes mobiles »etc

4. Financements

Financements:

- Etat/DDASS

- CR-CG/ CAF et CPAM

Communes/ contrats de villes

- Fondations privées/ clubs services (Lions, Rotary)

- Carte d'adhésion des associations (30 €/an)

06 :

13 000 €/an de la Mairie de Nice qui demande à la BA de faire de la sensibilisation à l'aide dans les écoles primaires.

CG 06 23 000 €, CR PACA 10 000 €

13 :

Location des entrepôts de stockage prise en charge, sous forme de subvention, par les collectivités locales.

5. Organigramme fonctionnel	Personnes référentes
Fédération Européenne des banques alimentaires	Voir l'annuaire
Fédération Française des banques alimentaires	
Banques alimentaires départ. ou interdépartementales	
Associations	

FICHE N° 9	ACTEURS ASSOCIATIFS SECOURS POPULAIRE Français.
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none">1. Contexte et présentation générale2. Fonctionnement de l'aide alimentaire3. Formation et qualité nutritionnelle des produits4. Financement5. Organigramme et personnes référentes
1. Contexte et présentation générale	

Statut et organisation :

Association loi 1901, créée en 1945,
le Secours Populaire Français regroupe 98 fédérations, 699 comités locaux, 4 000 antennes,
72 000 bénévoles. Le SPF est le partenaire de nombreux réseaux associatifs et est représenté
dans de nombreuses instances de consultation françaises, européennes, mondiales.
En 2003, en France, plus de 1 200 000 personnes ont bénéficié de leur action, dont près de
920 000 personnes (211 674 familles et 73 813 personnes seules) pour l'aide alimentaire.
Outre ses nombreux partenariats, le Secours populaire est agréé par l'Etat pour recevoir des
produits alimentaires en provenance des surplus de l'Union européenne.

Contexte :

A travers ses 1232 permanences, le SPF soutient sur le plan matériel, médical, moral, juridique
les personnes en grande précarité.

Missions et types d'intervention :

Le SPF mène de nombreuses actions en France et à l'étranger

* sécurité alimentaire

* dignité de la personne et accès aux Droits (éducation, santé, loisirs,...)

* gestion de l'urgence par l'intermédiaire des permanences d'accueil

"Libre service de la solidarité", le SPF organise à travers ses permanences l'aide alimentaire.

2. Fonctionnement de l'aide alimentaire

Provenance des denrées

Les denrées viennent de l'Union européenne via l'Union nationale du SPF, de donateurs individuels ;
d'acteurs privés (supermarchés, entreprises).

Mode de distribution

Le SPF fonctionne de façon indépendante et distribue ses denrées par l'intermédiaire de ses très
nombreuses antennes locales.

Le SPF délivre plutôt des colis, ce qui permet de maintenir les gens chez eux.

Bénéficiaires

Aujourd'hui davantage de jeunes, de sans-papiers, de personnes âgées ; beaucoup de familles
au RMI et de travailleurs précaires (600-1000 euros mensuels).

Spécificités locales

Le SPF en PACA compte 93 structures dont 53 sur Marseille, 23 sont régies par le statut d'association loi
1901, 5 salariés et 1500 bénévoles y interviennent.

Le SPF est présent dans les 6 départements de la région PACA et aide 15 000 familles

Le SPF du Vaucluse est actuellement en restructuration.

3. Formation et qualité nutritionnelle ds produits

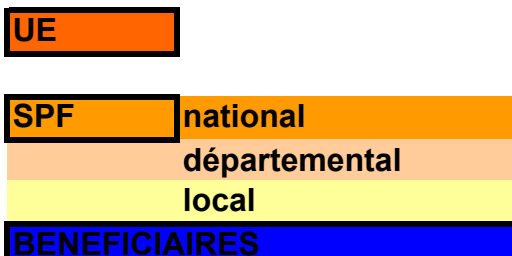
Le SPF effectue des formations nutrition-santé. Pour cela, il a passé un partenariat avec l'entreprise Bonduelle qui dispense des formations aux responsables des structures du SPF.

4. Financements

L'Union européenne
 Le Conseil Régional alloue au SPF des subventions exceptionnelles (donc irrégulières)
 Dons des particuliers
 Pour le SPF 13, la ville de Marseille accorde une subvention annuelle de 3500 euros.

5. Organigramme fonctionnel

Personnes référentes



Sonia SERRA, présidente
 de la fédération SPF du 13

FICHE N° 10	ACTEURS ASSOCIATIFS
	RESTOS DU CŒUR
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte et présentation générale 2. Fonctionnement de l'aide alimentaire 3. Formation et qualité nutritionnelle des produits 4. Financement 5. Organigramme et personnes référentes
	1. Contexte et présentation générale
Statut et organisation :	
Un système pyramidal indépendant Statut d'association loi 1901 reconnue d'utilité publique depuis 1992	

Une Association nationale définit la politique des restos du Cœur, relayée par 10 antennes régionales responsables de plusieurs centres.

Les 117 associations départementales (AD) réparties dans 96 départements sont juridiquement autonomes.

Cependant, elles sont liées par contrat d'agrément qui définit leurs obligations.

L'association nationale, composée des responsables des centres départementaux se réunit 1 fois l'an, approuve comptes et bilan moral, élit le Conseil d'administration.

Le Conseil d'Administration (réunion tous les mois) définit la politique globale.

L'échelon national :

- gère l'achat et l'approvisionnement de tous les centres
- apporte l'aide technique et financière
- gère la communication (presse, manifestations, protection de l'image, partenariat avec les autres entités- institutions, commerces, banques...)
- contrôle et consolide les comptes des centres

Système d'organisation très hiérarchisé et très cadré : consignes descendantes sur la gestion et les priorités ; remontées de statistiques très complètes sur les dons et les bénéficiaires

Contexte :

Les restos du coeur fonctionnent de façon totalement autonome.

Ce mode de gestion clairement revendiqué n'exclut pas la coordination locale.

Missions :

Le 1er objectif est l'aide alimentaire aux plus démunis pour passer l'hiver (Coluche, 1985 et 1986) puis élargi par la suite à la lutte contre la pauvreté sous toutes ses formes.

Aujourd'hui extension de la mission et de sa durée :

* même si les 4 mois d'hiver restent prépondérants, soutien pendant « l'inter campagne », qui semble variable selon les centres (et disponibilités)

* diversification des missions d'insertion et de soutien : jardins, chantiers, ateliers, logement « toits du cœur »), « restos bébé ».

2. Fonctionnement de l'aide alimentaire

Provenance des denrées

Les produits viennent :

de l'Union Européenne : aide en diminution compensée par l'Etat (10% sur les totaux Restos).

Ces produits sont particulièrement contrôlés (quantités distribuées, traçabilité d'un bout à l'autre de la chaîne)

- des collectes nationales qui redistribuent les denrées non périssables ou congelées.
- des collectes au niveau local auprès des particuliers et accords avec les producteurs ou distributeurs (agriculteurs, grands magasins, sociétés agro-alimentaire)

Mode de distribution

La distribution se fait

- sur les points de distribution

Les bénéficiaires, munis de leur carte « à points » se présentent sur le point de distribution. Ils choisissent les produits, accompagnés d'un bénévole qui possède une fiche complète sur les aliments choisis lors des précédentes visites. Il doit veiller à la diversité des aliments, émettre des recommandations sur la variété et la préparation.

- directement dans les communes par l'intermédiaire de « centres itinérants » qui distribuent des colis dont la composition doit répondre à un souci d'équilibre nutritionnel.

Bénéficiaires

Pré-inscription obligatoire en novembre (infos relayée par les ccas, les caisses primaires...).

Dossier très complet à fournir pour entrer dans le barème. Une fois l'accord donné, inscription auprès des « inscripteurs » dans un centre référent, bénévoles formés à cet effet. Obtention d'une carte d'inscrit avec numéro. Chaque bénéficiaire a une fiche d'inscription dûment remplie.

Un colis « de dépannage » (et un seul) peut être délivré à une personne non inscrite, selon sa situation.

Spécificités locales

04 :

Ouverture d'un resto bébé en octobre 2007 à Digne avec aide alimentaire et accompagnement des mamans.

Un camion itinérant sur le 04 dessert des communes isolées et/ou des personnes à mobilité réduite.

Accords avec les agriculteurs qui appellent pour les surplus (pommes de terre, pommes, poires, courges...), avec L'Occitane (produits soins et cosmétiques) pour redistribution dans les centres, avec société de Pizza à Manosque, avec les supermarchés qui proposent selon disponibilités

05 :

Accords banques et autres pour « Les toits du cœur », convention avec la DDASS

Région : Marseille gère toute la région PACA (04,05, 06, 13, 83, 84) plus la Lozère, le Gard, Les PO, la Corse, l'Aude, l'Hérault. Chacun prend en charge une liste de communes prédéfinies

3. Formation et qualité nutritionnelle des produits

Les produits redistribués par l'échelon national permettent d'avoir un stock permanent en produits secs et/ou dates longues.

Les produits frais sont fonction des arrivages et des surplus locaux.

Dans tous les cas, l'aspect nutritionnel de l'aide alimentaire est devenu une priorité pour les Restos, sur le plan national et donc local : un dossier complet de formation à destination des bénévoles de centres, paru en automne 2007 prévoit une sensibilisation accrue sur l'équilibre alimentaire, la diversité des produits, la transformation des aliments, le tout inclus dans la démarche « d'accueil » et d'accompagnement du bénéficiaire.

A Digne, l'hiver dernier, atelier cuisine (équipé par la Fondation de France) attendant au point de distribution : recettes effectuées avec l'aide de cuisiniers, utilisation en direct des produits distribués.

4. Financements

Les dons :

Dons et legs pour plus de 35 %

L'opération « Les enfoirés » 27 %

L'Association nationale dote chaque centre d'une subvention sur 4 mois, en fonction des demandes effectuées.

L'appel à dons auprès des particuliers se fait une fois l'an auprès des donateurs uniquement (pas de mailing).

Au niveau local, selon les accords, financements de matériel

Les subventions (près de 20%)

Accords avec partenaires institutionnels pour subventions de fonctionnement, d'équipement :

Mairies, CG, Région ; DDASS

Accords avec partenaires privés sur des projets précis.

5. Organigramme fonctionnel

Personnes référentes

<p>UE</p> <p>RESTOS DU CŒUR</p> <p>BENEFICIAIRES</p>	<p>Voir l'annuaire</p>
---	------------------------

FICHE N° 11	ACTEURS ASSOCIATIFS CROIX ROUGE
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte et présentation générale 2. Fonctionnement de l'aide alimentaire 3. Formation et qualité nutritionnelle des produits 4. Financement 5. Organigramme et personnes référentes
1. Contexte et présentation générale	
<p><u>Statut et organisation :</u> Fondée en 1864, la Croix-Rouge française agit à travers ses 1 202 Délégations Départementales et Locales et grâce à ses 60 000 bénévoles. 210 délégations de la Croix-Rouge française mènent quotidiennement des actions d'aide alimentaire :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 200 structures de distribution alimentaire ; • 47 épiceries sociales dont 35 sont gérées par la CRF, les autres sont gérées en collectif avec d'autres associations ; • Plus de 2 000 bénévoles interviennent dans ces actions. <p><u>Missions :</u> La Croix-Rouge française a pour vocation "de prévenir et d'apaiser toutes les souffrances humaines".</p>	
2. Fonctionnement de l'aide alimentaire	
<p><u>Provenance des denrées</u> 1er circuit :</p>	

Les surplus des pays européens vont à la Fédération des Banques alimentaires, qui répartit les denrées aux banques alimentaires nationales.

Celles-ci les redistribuent à toutes les associations territorialement inscrites sur son registre et dont la Croix-Rouge fait partie.

2ème circuit :

La Croix-Rouge effectue une fois par an une collecte nationale auprès des particuliers, du secteur privé et reçoit des dons de leur part tout au long de l'année.

Mode de distribution

La Croix-Rouge distribue, selon les cas, denrées, colis aux bénéficiaires dans la rue sous forme de " maraudes " et dans ses locaux

Bénéficiaires

Dans son circuit normal d'aide alimentaire, les personnes qui s'adressent à la Croix-Rouge doivent être envoyées par des travailleurs sociaux.

En cas d'aide d'urgence, la Croix-Rouge agit au coup par coup, et de son propre chef.

La Croix-Rouge constate qu'elle assiste de plus en plus de SDF, notamment sans-papiers.

Spécificités locales

Pour l'aide d'urgence et directe aux personnes en difficulté, les principales associations de Marseille se sont réparties le territoire.

La multitude de petites associations dans le 13 pose le problème de transparence des actions menées et de l'efficacité de l'ensemble des structures.

3. Formation et qualité nutritionnelle des produits

La Croix-Rouge nationale propose des formations nutrition aux Croix-Rouge locales (fédérations départementales et locales).

Les colis sont faits en fonction des aliments dont dispose la Croix-Rouge.

La qualité de l'aide alimentaire ne dépend donc pas complètement des associations.

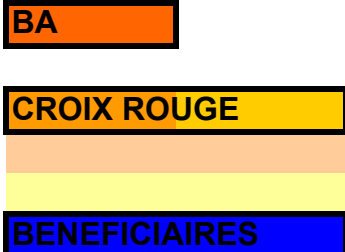
4. Financements

L'aide alimentaire est donc éclatée et moins efficace, surtout dans un contexte de difficultés financières, qui doit inciter à la mutualisation des moyens.

Les principaux financements sont :

*Dons des particuliers

*Subventions de la DDASS

5. Organigramme fonctionnel	Personnes référentes
	<p>Voir l'annuaire</p>

FICHE N° 12	ACTEURS ASSOCIATIFS
	SECOURS CATHOLIQUE / CARITAS
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Contexte et présentation générale 2. Fonctionnement de l'aide alimentaire 3. Formation et qualité nutritionnelle des produits 4. Financement 5. Organigramme et personnes référentes
1. Contexte et présentation générale	
<p>Statut et organisation : Association loi 1901 à but non lucratif, le Secours Catholique est un service d'église reconnu d'utilité publique en 1962. Il compte aujourd'hui 103 délégations diocésaines, 4200 équipes locales et 67000 bénévoles.</p> <p>Contexte : Il semble que le Secours Catholique tende vers un désengagement progressif de son action en matière d'aide alimentaire pour se recentrer vers d'autres priorités.</p> <p>Missions : A l'international, le Secours Catholique-Caritas France soutient des programmes d'urgence et appuie les initiatives de développement de ses partenaires locaux en Europe, Afrique, Asie et Amérique latine.</p>	

En France, l'association développe de nombreuses actions en faveur des publics vulnérables : sans abris, migrants, demandeurs d'emploi, personnes en difficultés. Il participe par son action auprès des pouvoirs publics à l'évolution des réglementations et des politiques mises en place pour enrayer les phénomènes de pauvreté.

2. Fonctionnement de l'aide alimentaire

Provenance des denrées

Elements non renseignés

Mode de distribution

Bénéficiaires

Spécificités locales

3. Formation et qualité nutritionnelle des produits

4. Financements

5. Organigramme fonctionnel

Personnes référentes

Voir l'annuaire

FICHE N° 13

ACTEURS ASSOCIATIFS

EPICERIES BOUTIQUES SOCIALES

1. Contexte et présentation générale

SOMMAIRE

2. Fonctionnement de l'aide alimentaire
3. Formation et qualité nutritionnelle des produits
4. Financement
5. Organigramme et personnes référentes

1. Contexte et présentation générale

Statut et organisation :

Les épiceries solidaires ou boutiques d'alimentation, se développent à la fin des années 1990, soit impulsées par les Centres Communaux d'Action Sociale (CCAS), soit à l'initiative de collectifs d'associations.

Contexte :

Il existe aujourd'hui en France environ 400 épiceries sociales.

Missions :

Les épiceries sociales sont de petites surfaces alimentaires où il est possible de faire ses courses à prix très réduits, la plupart sont en libre-service.

Afin de fédérer les épiceries sociales, l'Association Nationale de Développement des Épiceries Solidaires et Sociales (ANDES) a été créée. Celle-ci encourage et accompagne la réalisation de nouveaux projets d'épiceries et fédère l'ensemble des structures au sein d'un réseau dynamique.

2. Fonctionnement de l'aide alimentaire

Provenance des denrées

Les épiceries s'approvisionnent principalement :

- * auprès des réseaux associatifs comme la Banque Alimentaire ;
- * grâce à des dons d'entreprises agroalimentaires et de la grande distribution ;
- * auprès de jardins collectifs ou des jardins d'insertion ;
- * en achetant les produits de consommation courante

Mode de distribution

Dans des espaces aménagés en libre-service, elles mettent à disposition de leurs usagers des produits variés et de qualité, moyennant une faible participation financière, entre 5 et 20 % du prix usuel. Cette participation financière contribue à la dignité des personnes et à la liberté de choix qui sont les valeurs fondamentales des épiceries solidaires.

L'offre alimentaire participative, aussi proche que possible des circuits de consommation traditionnels, vise à développer l'autonomie des personnes et leur insertion durable.

Bénéficiaires

L'accès des usagers est validé dans chaque épicerie en fonction de critères socio-économiques

et familiaux (composition des foyers) ; de manière générale, le revenu des usagers se situe autour du seuil de pauvreté, mais chaque structure définit ses propres critères d'admission en fonction du contexte local. Les personnes sont orientées vers les épicerie par les travailleurs sociaux mais aussi des associations partenaires. Concrètement, une commission d'accès regroupant les intervenants sociaux de secteur impliqués dans le fonctionnement de l'épicerie valide les dossiers.

Les épicerie offrent aussi à des personnes qui connaissent un ennui financier ponctuel (perte d'un emploi, attente des allocations, déséquilibre budgétaire temporaire, etc.) un " coup de pouce " qui leur évitera de connaître des difficultés plus graves.

Spécificités locales

Il est à noter l'existence d'une épicerie itinérante « coup de cœur » dans les Alpes Maritimes.

3. Formation et qualité nutritionnelle des produits

Souvent appuyées par les CODES et parfois les banques alimentaires, les épicerie sociales intègrent dans leur service des conseils de choix et de préparation des aliments.

Il peut s'agir d'une aide au moment du choix des produits, de supports papiers (livres, recettes) d'animations ponctuelles sur le lieu de distribution.

4. Financements

La participation financière à l'achat des denrées étant minime, les épicerie sociales reçoivent aides et subventions dont le montant et la provenance varient d'un secteur à l'autre.

5. Organigramme fonctionnel

ANDES

EPICERIES SOCIALES

BENEFICIAIRES

Personnes référentes

Guillaume BAPST
Président d'ANDES
52, rue Broca - 75005 Paris
Tél: 01 43 36 11 41
infos@epiceries-solidaires.org

FICHE N° 14

ACTEURS ASSOCIATIFS

115 SAMU SOCIAL

1. Contexte et présentation générale

SOMMAIRE

- 2. Bénéficiaires
- 3. Financement
- 4. Organigramme et personnes référentes

1. Contexte et présentation générale

Statut et organisation :

Le « 115 » est un numéro national d'appel gratuit, accessible 24 heures sur 24, 7 jours sur 7. Il permet de joindre le SAMU social qui est un service d'aide aux sans-abris.

La gestion du « 115 » est départementalisée. Chaque DDASS passe une convention avec un organisme pour que ce dernier gère le « 115 ». Les deux principaux cas sont la gestion par une structure associative ou la gestion par un service d'accueil et d'orientation (SAO)

Missions et types d'intervention :

La Loi d'Orientation relative à la lutte contre les exclusions du 27 juillet 1998 donne pour mission au « 115 » d'évaluer l'urgence de la situation de la personne ou de la famille en difficulté, de proposer une réponse immédiate en indiquant le service ou l'établissement approprié, de tenir à jour l'état des différentes disponibilités d'accueil dans le département.

La structure gestionnaire du « 115 » travaille en étroite collaboration avec les autres acteurs sociaux de la zone géographique (D.A.S.S., C.C.A.S., Croix-Rouge Française...).

Le SAMU assure des tournées (ou « maraudes ») à des jours et heures fixes, qui sont renforcées en cas d'urgence par l'activation du plan grand froid. Lors de ces maraudes, la distribution de boissons et/ou de nourriture est un prétexte pour établir un contact et dialoguer avec les sans-abris.

2. Bénéficiaires

Les bénéficiaires du 115 sont les sans-domicile-fixe situés dans les grandes villes de la région PACA, très peu d'appel proviennent de l'arrière pays.

3. Financement

La structure gestionnaire du « 115 » reçoit essentiellement des financements de la D.D.A.S.S
Ces financements sont parfois doublés par des aides du Conseil Général et de l'Etat.

4. Organigramme fonctionnel	Personnes référentes
<p>Le diagramme illustre la structure fonctionnelle. À gauche, une colonne descendante contient 'DDASS' (orange), 'CCAS' (jaune), et 'BENEFICIAIRES' (bleu). À droite, une colonne descendante contient 'SAMU SOCIAL' (orange), 'ASSOCIATIONS' (jaune), et 'BENEFICIAIRES' (bleu). Les deux colonnes sont reliées par une ligne horizontale au niveau de 'BENEFICIAIRES'.</p>	Voir l'annuaire

FICHE N° 15	ACTEURS PRIVES
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Industriels 2. Grande distribution 3. Clubs 4. Entreprises de services 5. Organigramme et personnes référentes
1. Industriels	
<p><u>Les membres de l'ANIA (Association nationale de l'industrie alimentaire)</u> Association créée en 1968, l'ANIA regroupe des entreprises alimentaires de toutes tailles. En mars 2004, l'ANIA s'engage dans la prévention de l'obésité. Elle participe activement à la formation des bénévoles des associations d'aide alimentaire au côté des DDASS, dans le cadre du Programme Alimentation et Insertion. Ces industriels fournissent les associations en denrées et moyens logistiques. Entr'actes s'est engagé à aider les associations dans leurs actions nutritionnelles auprès des familles les plus démunies. Fleury-Michon approvisionne de nombreuses associations oeuvrant dans le cadre de l'aide alimentaire. Kraft Foods * donne du café et du chocolat aux Banques Alimentaires * s'associe au financement de véhicules frigorifiques, du Programme de formation Alimentation et</p>	

insertion, du programme de formation à la prospection et à la fidélisation des fournisseurs

* élabore des fiches recettes pour les ateliers cuisine.

Nestlé France donne de très nombreux produits aux Banques Alimentaires proches de ses usines et de ses centres logistiques.

Les autres industriels :

L'Union interprofessionnelle pour la promotion des industries de la conserve appertisée (UPPIA)

assure la promotion de la conserve auprès des consommateurs lors de la collecte nationale.

Bonduelle forme des bénévoles du Secours catholique pour intervenir dans les 4 ateliers du Programme "remettre les légumes dans les assiettes des familles"

Picard donne ses meubles de conservation froide lors du renouvellement de son matériel.

Daucy donne des conserves de légumes

2. Grande distribution

Le don de produits

De nombreuses enseignes (**Atac, Auchan, Carrefour, Cora, Leclerc, Metro**) donnent des produits frais ayant presque atteint la date de consommation conseillée.

Les Marchés d'Intérêt nationaux (MIN) s'engagent dans une démarche semblable.

Fiorini et Intermarché se sont associés en 2007 pour offrir 2500 colis, composés de différents produits par l'intermédiaire de 4 BA (Ardèche-Drôme, Finistère, Ile de France et Vaucluse)

L'aide logistique : communication, aide matérielle ou financière.

La communication : **Auchan** soutient l'effort de communication des BA pendant la collecte nationale de fin novembre (Direction de la communication)

Atac édite des affiches et des messages sur l'intra et l'internet (Direction du développement durable).

Leclerc, par l'intermédiaire de la SCAMARK, organise l'opération "Leclerc solidarité" lors de la collecte nationale.

L'aide matérielle ou financière :

Carrefour Solidarité finance des camions frigorifiques

Cora soutient par des dons financiers l'action de Banques Alimentaires, par l'intermédiaire de son «opération Mois du Cœur » (collecte envers 56 associations qui s'est déroulée du 19/09 au 20/11/2007).

3. Clubs

Les clubs service **Rotary, les Lions clubs, les Kiwanis, les Inner wheel**, travaillent en étroite collaboration avec les Banques Alimentaires : bénévolat au moment des collectes dans les grandes et moyennes surfaces, soutien financier aux frais de fonctionnement et d'équipement. Le matériel de stockage, le système de gestion informatique, les élévateurs, les transpalettes, véhicules et fourgonnettes nécessaires à ces activités de stockage font aussi l'objet de dons.

Les aînés ruraux proposent un soutien humain aux collectes dans les magasins et organisent des événements ou actions au profit des BA (culture de pommes de terre par exemple).

4. Entreprises de services

EDF et GAZ de France signent le 14 novembre 2006 deux protocoles d'accord de partenariat avec des BA qui prévoient une assistance logistique et humaine pour la collecte nationale (personnels bénévoles, mises à disposition de véhicules et de lieux de stockage). EDF prévoit le don de matériel réformé.

La CNIEG (Caisse Nationale des Industries Electriques et Gazières) agit via une convention nationale ayant pour objectif le recrutement de bénévoles retraités de ces industries.

AXA, via l'association AXA Atout Cœur, regroupe ses collaborateurs désireux de s'investir bénévolement en dehors de leur temps de travail en faveur des plus défavorisés. AXA Atout Cœur mène des actions auprès d'associations travaillant autour de la santé, de l'exclusion ou du handicap, et donc de l'aide alimentaire.

Les Caisses d'épargne proposent des PELS (Plan d'économie locale et solidaire) qui sont des initiatives d'intérêt général. Le plus souvent menées par des associations ou des organismes à but non lucratif, elles ont vocation à aider des personnes en recherche d'autonomie ou en situation de fragilité.

Les Caisses d'Epargne affectent une partie de leurs bénéfices au financement des PELS qui peuvent prendre différentes formes (subvention, apport en capital, apport en nature ou en compétences).

5. Organigramme fonctionnel

PRIVES

ASSOCIATIONS

BENEFICIAIRES

FICHE N° 16	ACTEURS ASSOCIATIFS CRES : COMITE REGIONAL D'EDUCATION POUR LA SANTE CODES : COMITE DEPARTEMENTAL D'EDUCATION POUR LA SANTE
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none">1. Contexte et présentation générale2. Contexte local3. Financement4. Formation5. Organigramme et personnes référentes
1. Contexte et présentation générale	
<p><u>Statut et organisation :</u> Le Comité Régional et les Comités départementaux d'Education à la Santé sont des structures associatives. Seul réseau généraliste en promotion de la santé, le CRES et les CODES adhèrent à une charte, inspirée de celle d'Ottawa (1986, réunion de l'Organisation Mondiale de la Santé). Il existe 21 comités régionaux et 90 comités départementaux, dont 6 pour la région PACA (un par département).</p> <p><u>Missions et types d'intervention :</u> Le CRES conduit 7 missions sur le plan régional : * Il organise des sessions de formation en éducation pour la santé, en lien avec les 6 CODES départementaux. * Il possède une base documentaire relative aux initiatives et supports liés aux actions de promotion d'éducation à la santé sur la région. * Il est conseiller en méthodologie auprès des CODES pour la mise en place et l'évaluation d'actions et de programmes d'éducation à la santé * Il organise le relais des campagnes nationales de prévention. * Il anime et soutient le réseau des 6 CODES de la Région.</p>	

* Il impulse des actions d'éducation pour la santé à caractère régional, en liaison avec les CODES et les partenaires.

Le CRES et les CODES oeuvrent en faveur d'une approche globale de la promotion et de l'éducation par la santé. Ils contribuent à la définition des orientations et des objectifs de la politique de santé publique. Ils participent concrètement à la réalisation de ces objectifs par la mise en œuvre à chaque niveau d'une politique d'éducation à la santé adaptée à tous les milieux de façon à apporter à chacun les informations nécessaires à des choix personnels.

Il sont des acteurs incontournables de la formation à la nutrition.

2. Contexte local

04 : Alpes de Haute de Provence

La banque alimentaire a souhaité organiser les rencontres en formation afin de fédérer le plus grand nombre d'adhérents. Les CODES interviennent en support à ses formations.

05 : Hautes Alpes

L'épicerie sociale de GAP propose à ses adhérents des livrets de recettes et conseils nutritionnels, en lien avec le CODES.

06 : Alpes Maritimes

Le CODES et la Banque alimentaire travaillent en collaboration à la mise en œuvre de la formation nutritionnelle des bénéficiaires. Il travaille sur un projet de cuisinettes mobiles.

13 : Bouches du Rhône

83: Var

84 : Vaucluse

Travail direct avec la Banque alimentaire et sa "cuisinette mobile" entre autres qui doit pouvoir associer recettes simples (pour accommoder les plats issus de l'UE par ex) et savoir-faire nutritionnel

3. Financement

Le CRES est financé par des subventions émanant de la DRASS, du Conseil Régional de PACA, des Caisses Maladies, sur des programmes d'action spécifiques.

A l'échelon départemental, les CODES sont subventionnés par différents acteurs publics selon les cas.

4. Formation

La formation est une des missions principales des CODES

D'après un plan de formation national adapté au terrain, ils sensibilisent les salariés et bénévoles des

associations intervenant dans l'aide alimentaire à l'équilibre et la qualité nutritionnels.

Ces formations sont animées par des diététiciennes du CODES

Des réunions régulières de coordination et de bilan sont organisées entre les diététiciennes de la région PACA.

L'hygiène et la sécurité alimentaire sont des paramètres contraignants et exigeants pour l'ensemble de la chaîne alimentaire et demande aux acteurs de s'y adapter.

Les CODES ont établi différents outils :

- Livrets
- Journées de suivies
- Actions spécifiques :
 - création de livret sur les aliments
 - Que faire avec les aliments de la BA
 - Atelier santé pour les populations précarisées

5. Organigramme fonctionnel	Personnes référentes
<div style="text-align: center;"> <div style="border: 1px solid black; background-color: #00FF00; padding: 2px; width: 60px; margin: 5px auto;">CRES</div> <div style="border: 1px solid black; background-color: #00FF00; padding: 2px; width: 60px; margin: 5px auto;">CODES</div> <div style="border: 1px solid black; background-color: #0000FF; padding: 2px; width: 100px; margin: 5px auto;">BENEFICIAIRES</div> </div>	<div style="text-align: center;"> <p>CRES</p> <p>Mme Patricia Fivian</p> <p>Mme Zeina Mansour</p> <p>04 91 36 56 95</p> </div>

FICHE N° 17	SITES INTERNET	
SOMMAIRE	<ol style="list-style-type: none"> 1. Acteurs institutionnels 2. Acteurs associatifs 3. Acteurs privés 	
1. Acteurs institutionnels		
Fiche n° 1 : Européens	www.europa.eu.int	

Fiche n° 2 : Ministères	www.agriculture.gouv.fr www.sante.gouv.fr WWW.social.gouv.fr
Fiche n° 3 : Conseil Régional	www.regionpaca.fr
Fiche n° 4 : Conseil Général	www.cg13.fr
Fiche n° 5 : DRASS	www.paca.sante.gouv.fr
Fiche n° 6 : DDASS	www.unahfrance.org/ddass.htm
Fiche n° 7 : CCAS	www.unccas.org
2. Acteurs associatifs	
Fiche n° 8 : Banques alimentaires	www.banquealimentaire.org
Fiche n° 9 : Secours Populaire Français	www.secourspopulaire.fr
Fiche n° 10 : Restos du Coeur	www.restosducoeur.org
Fiche n° 11 : Croix-Rouge	www.croix-rouge.fr
Fiche n° 12 : Secours Catholique	www.secours.catholique.asso.fr
Fiche n° 13 : Epicerie et boutiques sociales	www.epiceries-solidaires.viabloga.com www.epiceries-solidaires.org
Fiche n° 14 : 115 samu social	www.le-115-06.org
3. Acteurs privés	
Fiche n° 15 : Acteurs privés	www.ania.net/fr www.uppia.org

4. Organisme de formation

Fiche n° 16 : **CRES: CODES**

www.cres-paca.org